



AUTOGRILL France: Conditions Générales du programme de fidélité Conducteur de car et Guide Accompagnateur professionnel, valable du 1er mai 2011 au 31 décembre 2012.

1- Comment adhérer au programme de fidélité Groups Service France?

- Demande en ligne sur www.autogrill.fr, par mail à groups.service.fr@autogrill.net OU auprès des restaurants d'autoroutes,
- Les Conducteurs de car grand tourisme doivent présenter ou télécharger l'original du permis bus valide, l'attestation de formation obligatoire des conducteurs routiers « voyageurs » de type FIMO ou FCO, en cours de validité ET **s'il se présente sans passager, il devra en faire la demande au siège d'Autogrill en fournissant** l'attestation d'employeur d'une société de transport de tourisme de moins d'un mois OU le dernier bulletin de salaire,
- Le guide professionnel doit être muni de l'original de sa carte professionnelle valide, l'attestation de l'employeur justifiant de sa qualité ET être clairement identifié comme guide-accompagnateur sur la feuille de route,
- La carte d'adhérent Groups Service est strictement personnelle. Elle est gratuite et valable 3 ans, à compter de la date d'activation de la carte sur www.autogrill.fr,
- Elle n'est pas cumulable avec d'autres programmes et cartes de fidélité en vigueur chez Autogrill, notamment les cartes de fidélité « Very Important Trucker », « Le Grill » ou « Hôtel »,
- Délais d'obtention de la carte: sur sites immédiat et en ligne sous 15 jours ouvrés.

2- Comment profiter des avantages offerts? Il faut répondre aux conditions cumulatives suivantes:

- Présenter OBLIGATOIREMENT à l'établissement Autogrill la carte d'adhérent Groups Service France,
- Être soit un Conducteur de car soit un Guide professionnel et répondre aux conditions ci-dessus énoncées,
- transporter un groupe d'au moins 15 personnes.

3- Exclusions/ Aucun avantage accordé

- Aucun avantage en boutique, en distribution automatique, dans les franchises de marques tiers telles que non limitativement Kyriad, Buffalo Grill et Mc Donald's,
- Les Conducteurs en charge du transport urbain ou des navettes aéroports-villes, les chauffeurs Routiers de transport de marchandises,
- En cas de suspicion d'utilisation frauduleuse de la carte, Autogrill se réserve le droit à tout moment de demander à l'adhérent de lui présenter les justificatifs relatifs à l'exercice de sa profession, comme indiqué ci-dessus. A défaut, Autogrill se réserve le droit de refuser au porteur de la carte les avantages,
- En cas d'oubli ou de perte de sa carte, l'adhérent doit présenter une déclaration de perte ou de vol au siège d'Autogrill. Il a la possibilité d'en demander une nouvelle, aux conditions citées aux articles 1 et 3; à défaut pour l'adhérent de se soumettre au règlement, le restaurant sera contraint de lui refuser les avantages,
- Hors de France, le programme de fidélité national en vigueur s'appliquera en lieu et place du programme de fidélité français.

4- Quels sont les avantages offerts en contre partie de l'adhésion à Groups Service France? Les avantages sont accordés à un maximum de 2 Conducteur et d'un Guide professionnel par car.

4-1 Sur les autoroutes, les gares, les aéroports et les restaurants « Restaurants du Monde » du Carrousel du Louvre à Paris:

- Gratuité du repas ou du petit déjeuner, en fonction de l'heure de passage, en accompagnement d'un groupe d'au moins 15 personnes ayant réservé un « menu groupes » en vigueur le jour du passage, au bar ou au restaurant food-court,
- La gratuité au restaurant service à table n'est accordée à l'adhérent que si le groupe a réservé un « menu groupes » au restaurant service à table,
- La gratuité repas est limitée à: 1 entrée, 1 plat chaud garni, fromage Ou dessert, 1 café Espresso 7cl, 1 pain et une boisson qui pourra être 1 carafon de vin 25cl (sauf Jus d'orange pressé). La gratuité petit déjeuner est limitée à: 1 grande boisson chaude OU 1 jus d'orange Minute Maid 33cl, 1 croissant, pain-beurre-confiture, en fonction de l'heure de passage.

4-2 Sur les autoroutes, au restaurant buffet self – service et au bar café, en accompagnement d'un groupe d'au moins 15 personnes transportées:

- Gratuité repas,
- Café Espresso 7cl offert en dehors des heures de repas, avec ou sans passager,
- Accueil du Conducteur prioritaire, dans la mesure du possible.

4-3 Sur les autoroutes, lors des déplacements professionnels sans passager transporté ou à titre personnel accompagné de 3 autres personnes de sa famille:

- 50% de remise sur les prestations restauration en restaurant buffet self- service et au bar café,
- 25% de remise sur le tarif affiché en hôtellerie, avec ou sans petit- déjeuner. Le prix sera payé au comptant. Il s'entend hors taxe de séjour. La réduction ne se cumule pas avec d'autres promotions en cours.

5- Transformation des points de fidélité en cadeaux

- Le Conducteur ou le Guide accompagnateur doit envoyer son bon de commande et ses points datant de moins de 3 ans **avant le 30/6/2011** à Autogrill, 18 Rue Jacques Réattu 13009 Marseille- France. Le programme de fidélité européen a pris fin le 30/4/2011. Au-delà du 30/6/2011, aucun chèque cadeaux ne sera envoyé et les points non transformés seront définitivement perdus.
- Les chèques Cadhoc délivrés ont une date limite d'utilisation indiquée sur le(s) chèque(s); Au-delà de cette date, ils ne pourront plus être échangés dans les enseignes françaises acceptant les chèques Cadhoc,
- Les chèques cadeaux Cadhoc **ne sont pas acceptés en paiement chez Autogrill.**

DIRECTION MARKETING AUTOGRILL France
groups.service.fr@autogrill.net